



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département du Bas-Rhin  
**Commune d'ODRATZHEIM**

*Procès Verbal des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 7 juin 2007  
Convocation du 2 juin 2007*

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents : Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,  
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire  
Mme Marcelle WENDLING,  
MM. Bernard HELLER, René SCHEER,  
Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,  
Conseillers municipaux

Membres excusés: M. Florent HECKMANN, Conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 26 avril 2007,
2. Acceptation de chèque,
3. Approbation de devis,
4. Décision modificative n°2
5. Acquisition de terrain
6. Divers et informations,

**37/07. Approbation du PV du Conseil Municipal du 22 Mars 2007 :**

Le procès verbal de la séance du 26 avril 2007 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

**38/07. Acceptation de chèque :**

Vu le remboursement de sinistre de l'assurance Groupama concernant la détérioration de la clôture de l'école,

Après avoir entendu les explications du maire,

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- accepte le chèque d'un montant de 90.90 Euros,
- charge le maire d'établir le titre y correspondant.

### 39/07. Approbation de devis :

Vu les différents devis présentés pour les opérations prévues au Budget Primitif 2007,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

**Le conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide d'approuver les devis suivants :
  - MAS Informatique pour un montant de 2150.- € HT pour un ordinateur et les logiciels intégrés,
  - MAS Informatique pour un montant de 66.85 € HT pour le renouvellement de l'abonnement du logiciel « antivirus »
  - A4 pour un montant de 29 869.- € HT relatif à l'équipement en matériel et mobilier pour la nouvelle mairie,
  - A2S pour un montant de 640.50 € HT pour du matériel électoral (panneaux d'affichage),
- charge le Maire de passer commande.

### 40/07. Décision modificative n°2 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans la cadre de la création d'une place devant la mairie, il serait opportun de mettre en place des panneaux électoraux aux normes le long du muret qui longe la route.

Vu le devis proposé par l'entreprise A2S,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- décide de modifier le Budget Primitif 2007 de la manière suivante :
  - cpte 020 : dépenses imprévues : - 770.- €uros
  - cpte 2188 : autres immobilisations corporelles: + 770.- €uros
- le maire informe le conseil que ces mouvements n'affectent aucunement le niveau global des crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2007.

### 41/07. Acquisition de terrain :

Faisant suite à la proposition d'achat d'un terrain situé « Hinter der Hay » et mentionné dans la délibération n°18/07 du 22 février 2007, Monsieur le Maire explique qu'il a pris contact avec Madame KIEFFER Marie propriétaire de la parcelle et que celle-ci a donné son accord pour la transaction ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide d'acquérir de Madame Marie KIEFFER, la parcelle suivante :
  - parcelle n°12 Section AL « Hinter de Hay » d'une superficie de 14,27 ares pour un montant de 155.- €uros l'are, soit un montant total de 2211.85 €uros
- les frais d'acquisition seront pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

### 36/07. Divers et informations :

- Un groupe de travail composé du maire, des adjoints au maire, de la secrétaire de mairie ainsi que de M. Francis DONNENWIRTH (pour l'organisation pour la ronde des arts) est constitué. Il est chargé de faire des propositions au prochain conseil du 10 juillet 2007 en vue de l'organisation de l'inauguration de la Mairie,
- La sortie du conseil municipal est fixée au dimanche 24 juin 2007,
- Les Déclarations de Travaux suivantes ont été acceptées :
  - DT 067 354 07 C0004: M. et Mme VELTZ Pascal, 4 rue des lilas pour la mise en peinture de la façade en date du 29 mai 2007,
  - DT 067 354 07 C0007 : M. et Mme HENG Stéphane, 3 rue des lilas pour le crépis et la mise en peinture de la façade en date du 29 mai 2007,
- Le Permis de Construire suivant a été déposé :
  - PC 067 354 07 C0006: M. Freddy AMANN, rue des pierres pour la construction d'une maison individuelle,
- Monsieur KUHN Roland, Adjoint au maire, expose aux conseillers l'état **d'avancement des travaux de la mairie**,
- Faisant suite à une demande de location, le devenir de l'actuel **secrétariat de mairie** a été évoqué. Une réflexion sera menée à cet égard,

Le **prochain Conseil Municipal** est fixé au Jeudi 10 juillet 2007 à 20 heures à la bibliothèque.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire  
François JEHL